



Téléphone : 03 80 27 06 70
Télécopie : 03 80 39 25 74

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2016

Etaient présents : TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE SAUF

Mme DUBIEF Martine qui a donné procuration à Mme DONIUS Bernadette

M. HUTTE Laurent qui a donné procuration à Mme BREBANT Laurence

M. ROUHETTE François qui a donné procuration à M. Louis LHUISSIER

Secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2016, n'apporte ni remarque, ni observation.

Décision modificative budgétaire

La décision modificative budgétaire suivante est votée à l'unanimité pour permettre le règlement de la facture des Signaux Girod :

2158/105 outillage de voirie/ signalétique	+ 700.00 €
2188/094 : autres immobilisations / mobilier et matériel incendie	-700,00€

Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal

Le Maire propose un vote à bulletin secret pour le maintien ou non de la délibération des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en date du 15 mai 2014. Il est procédé au vote avec 13 votants et 3 procurations

Total 16 voix : 8 voix ont voté OUI et 8 voix ont voté NON

Aucune majorité n'ayant été dégagée, la délibération du 15 mai 2014 est maintenue.

Révision du PLU

Suite à la rencontre avec les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires), il ressort que de nombreuses dents creuses sont non bâties et peuvent accueillir de nouvelles constructions, ainsi que de nombreux immeubles vacants. Après ces constats, le Conseil Municipal décide de surseoir la révision du PLU.

Statuts version 8 de la Communauté de Communes

La version 8 des statuts de la Communauté de Communes est entérinée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Les modifications apportées dans la version 7 des statuts sont les suivantes :

- prises en compte des nouvelles compétences obligatoires
- développement économique : transfert des zones d'activités.
- compétence environnement et assainissement (SPANC) démembrés
- compétence touristique démembrée : compétence obligatoire pour office de tourisme

Délégation signature pour un acte notarié suite à convention pour la ligne HTA avec ENEDIS

Une convention de servitude a été signée entre la commune et ENEDIS concernant le passage de la ligne HTA. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'acte authentique, dressé par l'Etude NOURISSAT, concernant la servitude avec ENEDIS

NAP –Convention de mise à disposition de moyens matériels et humains année 2016-2017

La commune a délégué à Rives de Saône la gestion et l'organisation des NAP (nouvelles activités périscolaires). A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention actant les modalités de remboursement de la quote-part due par la commune à la communauté de communes.

Noël des enfants des écoles de Losne

Le Conseil municipal décide de reconduire la somme de 15 € allouée par enfant scolarisé sur LOSNE dans le cadre des fêtes de Noël. La somme servira à l'achat de livres qui seront distribués à la veille des vacances.

Prix des maisons fleuries

Cette année, la commission des maisons fleuries a décidé de récompenser les 15 premiers lauréats
La valeur des prix reste inchangée. Un bon d'achat de 100 € (1^{er} prix), 80€ (2^{ème} prix) ,60€ (3^{ème} prix et 30 € pour les 12 lauréats suivants.

Stockage du bois – Mare du Lys, Allée de Bellevue et rue de la Chaudronne.

Le droit de place concernant le stockage de bois sur le domaine public est maintenu à 13 €/ personne de 1 à 30 stères et 28 €/ personne au-delà de 30 stères .Le Conseil Municipal ne veut plus de stockage sur le domaine public, un emplacement étant réservé à cet effet, les piles de bois devront être entreposées à la Mare du Lys. Un courrier sera adressé aux habitants de la rue de la Chaudronne, Allée de Bellevue et Rue du Pontreux pour les informer de la décision du conseil.

Loyer du Syndicat des eaux au 01/01/2017.

Le loyer versé par le syndicat des eaux pour l'occupation des locaux de la mairie est maintenu à la somme de 2000 € pour l'année 2017.

Tarifs de location de la salle des fêtes pour 2018

Dans le cadre des locations de la salle des fêtes, le conseil municipal a voté une tarification unique à compter du 01/01/2018 fixée sur la base du tarif appliqué aux habitants de Losne.

Tarif salle des associations au 01/01/2018

Le conseil Municipal maintient à 84 € le montant de la location de la salle dite « des associations » pour 2018.

Fermages 2016

En 2016, l'indice national du fermage évolue de - 0.42%.

Les locations communales soumises aux fermages seront indexés sur la valeur de l'indice 2016

Loyers des garages et logements communaux au 1^{er} janvier 2017.

Les loyers des locations communales (garages, logements) sont calculés par rapport à l'indice de la construction. Le montant des loyers 2017 évoluera selon ce dernier.

Droit de place Auberge de la Marine 2016

Le Conseil Municipal fixe à 150 € le droit place 2016 du par l'Auberge de la Marine pour l'occupation du domaine public et 50 € pour la terrasse installée sur la place des Mariniers.

Location de la salle d'information au 01 /01/2017.

Le conseil municipal fixe pour 2017 à 50 € la ½ journée et 87 € la journée, les tarifs de location de la salle sise 1^{er} étage de l'ancienne mairie.

Aménagement de cave-urnes au cimetière de Losne

La commune a en projet l'aménagement de cave-urnes dans le nouveau cimetière avec la pose d'un jardin du Souvenir. Le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter une demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017.

Dégrèvement de la taxe foncière

Le Trésor Public a adressé un chèque de 394 € au titre d'un dégrèvement de la taxe foncière. Le Conseil Municipal autorise le maire à procéder à l'encaissement de la somme.

Noël des employés communaux.

La date de la réception du Noël des employés communaux est fixée au 02 décembre. A cette occasion, le Conseil Municipal décide d'attribuer des chèques cadeaux à l'ensemble des agents pour une valeur de 100€ par agent.

Convention de déneigement

La convention de déneigement conclue avec le GAEC des Hameaux est reconduite en 2016. Le Maire est autorisé à signer la convention.

Questions diverses

Réunions diverses

Mme GAUTHERON donne le compte-rendu des réunions des conseils des écoles maternelles et élémentaires ainsi que de la commission enfance-jeunesse.

Mme BREBANT Laurence donne le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

M. le Maire informe de la visite de Mme la Sous -Préfète et remercie les élus qui étaient présents.

M. AMIOT Guy donne lecture du compte-rendu de la réunion concernant le co-voiturage.

M. le Maire fait part de sa rencontre avec les services de l'Agence Territoriale du Beaunois concernant les travaux de voirie 2017. Les travaux de création d'un cheminement piétonnier de long de la rue de seurre seront réalisés en deux tranches. La 1^{ère} tranche sera proposée pour une aide financière au titre des travaux de voirie 2018.

Immeuble 14 rue Nationale

Lecture d'un courrier adressé aux propriétaires est faite à l'assemblée. M. le maire informe qu'il a rencontré le propriétaire. Le conseil municipal est informé qu'une procédure de péril ordinaire est engagée sur le bien.

Courriers divers

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de M. ROUHETTE François, sollicitant le conseil municipal pour une éventuelle acquisition du bien communal sis 13 rue Nationale dont il est actuellement locataire. Le Conseil Municipal inscrira la question à l'ordre du jour d'une future séance pour en délibérer.

Monsieur le maire donne lecture de différents courriers

Horaires d'ouverture secrétariat

A compter du 1^{er} décembre 2016, les horaires d'ouverture du secrétariat changent. La mairie sera fermée le samedi matin. Elle sera ouverte le lundi et jeudi jusqu'à 17h30 et le vendredi jusqu'à 18h30 ;

Remerciements

Le maire donne lecture de nombreux remerciements pour l'octroi de subvention ou prêt de matériel.

Travaux hangar communal

M. AMIOT Guy fait un point sur l'avancée des travaux du hangar communal.

Bulletin municipal 2016

Mme POTTIER Chantal fait état de l'avancement du bulletin municipal 2016. Mme CESSOT s'est proposée pour effectuer les corrections.

Rédigé par Mme NINOT Angéline selon le cahier de séance et approuvé par M. le Maire

Séance levée à 23 h 00

Le maire

L.LHUISSIER

